



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 5 novembre 2024 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Robert Chafe, Brian Adam, Nancy McGuire, Mariette Sallafranque, Patrick Fleming et Ivan Schryer.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présence**

Tous présents.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

154-24/11

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

155-24/11

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil 1^{er} octobre 2024, tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de Conflit d'intérêts**

Aucune.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

- Jason & Kyla McGuire :

- donne au Conseil l'historique de leur immeuble au 51 chemin G ;

- confirme leur réception d'une lettre de l'inspecteur municipal ;

- demande un compromis en ce qui concerne la fosse septique et est

prêt à payer pour tout permis requis ;

Le maire répond que le conseil consultera l'inspecteur municipal au sujet de ce dossier avant de répondre.



9. Correspondance

- Une demande de Bouffe Pontiac a été reçue concernant la collecte annuelle de nourriture, guignolée, qui aura lieu le 5 décembre à l'intersection du chemin Pembroke et de l'autoroute 148.

- Une lettre a été reçue de Kyle et Stephanie Allard demandant la fermeture permanente du chemin Sikorski.

Cette demande sera reportée au comité pour discussion ultérieure.

10. Rapports des comités

Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère McGuire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

156-24/11

Demande d'injonction, lot 4 786 521

Proposé par la conseillère Fleming, appuyé par Schryer, d'approuver que le procureur de la municipalité demande une injonction pour l'immeuble avec une construction illégale, portant le numéro de cadastre 4 786 521, tel que discuté.

Adopté

157-24/11

Demande CPTAQ – Droit de passage

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande des propriétaires pour utiliser une partie de leur lot 4 603 877 situé dans la zone agricole, pour des fins autres qu'agricoles, soit pour une servitude de passage;

ATTENDU QUE la municipalité doit approuver un tel projet avant que la demande puisse être présentée à la Commission de protection de territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE la servitude de passage demandée ne pourrait être située dans une espace ailleurs dans le territoire de la municipalité, hors de la zone agricole; telle que définit par l'article 58.2 de la Loi;

ATTENDU QUE cette demande a un impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur;

Il est donc proposé par la conseillère McGuire, appuyé par la conseillère Sallafranke, et résolu de demander à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation pour des fins autres qu'agricoles pour une partie du lot 4 603 877 de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes.

Adopté

158-24/11

Avis juridique

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Adam, de demander un avis juridique écrit formel concernant la possible fermeture du chemin Sikorski.

Adopté



No de résolution
ou annotation

159-24/11

Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

Demande – Entente de financement avec le MTMD pour le chemin Pembroke

- ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes doit procéder à une réfection complète de ses conduites d'eau et d'égout, tel que décrit dans le Plan d'intervention 2016 exigé par le ministère des Affaires municipales;
- ATTENDU QUE la Municipalité a complété la Phase 1 du projet dans le secteur nord du village grâce au financement octroyé par le programme FIMEAU;
- ATTENDU QUE la Municipalité prévoyait entreprendre la Phase 2 du projet dans le secteur sud du village en 2024, mais que le financement restant du programme FIMEAU, dont la Municipalité aurait pu bénéficier, est maintenant expiré;
- ATTENDU QUE la Phase 2 inclut des travaux essentiels sur le chemin Pembroke, une route ministérielle, qui sont cruciaux pour la finaliser ce projet de réhabilitation;
- ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris de nombreuses discussions au cours des dernières années avec des représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) concernant leur responsabilité partagée pour la réhabilitation de la chaussée sur le chemin Pembroke, sans qu'un engagement concret n'ait été pris à ce jour;
- ATTENDU QUE la Municipalité avait demandé qu'une entente de financement avec le MTMD soit finalisée au plus tard le 1^{er} juin 2024 pour permettre l'avancement de la Phase 2 du projet, mais que cette échéance est passée sans qu'aucun engagement n'ait été reçu;
- ATTENDU QUE le chemin Pembroke était inclus dans la Programmation triennale approuvée; mais est maintenant exclue des plans à court et long termes, laissant ce projet essentiel sans appui;
- ATTENDU QUE la Municipalité ne peut procéder à la Phase 2 de son projet de réhabilitation des conduites d'eau et d'égout sans une entente du MTMD pour financer les travaux requis sur un tronçon de 500 mètres du chemin Pembroke;

IL EST RÉSOLU par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, de demander formellement, à nouveau, que le MTMD finalise une entente de financement avec la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes pour la réfection du chemin Pembroke, en parallèle avec le projet municipal de réhabilitation des conduites d'eau et d'égout;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que cette résolution soit transmise à toutes les parties concernées, y compris le ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le député de l'Assemblée nationale (MNA) responsable de l'Outaouais et le député de l'Assemblée nationale (MNA) de Pontiac, afin de solliciter leur aide pour résoudre cette situation.

Adopté

160-24/11

Renouvellement du contrat de recyclage

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver le renouvellement du contrat de recyclage de la municipalité, avec LaRelance, pour une période de 1an pour 2025, renouvelable, si nécessaire, sans augmentation.

Adopté

Entente financière avec Éco Entreprises Québec

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE Éco Entreprises Québec (EEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

ATTENDU QUE l'Organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024 ou prévoit octroyer un contrat court pour l'année 2025.

ATTENDU QUE l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1^{er} janvier 2025 et la date de fin dudit contrat.

ATTENDU QUE certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

ATTENDU QU' il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1^{er} janvier 2025 par une entente financière ;

ATTENDU QUE ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application ;

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente ;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, ET RÉSOLU à l'unanimité, d'accepter les termes de l'entente financière soumise, lesquels font partie intégrante de la présente résolution ; et D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente financière avec Éco Entreprises Québec ;

Adopté

162-24/11

Planification urbaine de la subdivision Centennial - CARDO

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère McGuire, d'approuver l'offre de services, présentée par CARDO, pour un montant maximum de 5 000 \$; pour renouveler la conception du plan de lotissement Centennial/Central.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

163-24/11

Demande d'Exemption de Taxes pour Société d'agriculture de Chapeau

ATTENDU QUE la Société d'agriculture de Chapeau a soumis le 17 septembre 2024 une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 58, chemin de Pembroke à L'Isle-aux-Allumettes, conformément à la procédure prévue par la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a reçu copie de la demande pour consultation et a un délai de 90 jours pour faire connaître son opinion à la Commission;

ATTENDU QUE le Société d'agriculture de Chapeau est un organisme à but non lucratif dont les activités visent à offrir des services agricoles pour aider aux producteurs et promouvoir le bien-être et la santé de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque, et résolu que le conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes appuie la demande de la Société d'agriculture de Chapeau en vue d'obtenir une exemption de taxes pour l'immeuble situé au 58, chemin de Pembroke.

ET QUE la municipalité transmette dans les meilleurs délais sa décision à la Commission municipale du Québec, avec une présence à l'audience, si nécessaire, conformément aux exigences de la demande.

Adopté

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

164-24/11

Nouvelles recrues

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver la liste des nouvelles recrues du Service de sécurité incendie de Pontiac Ouest, tel que discuté.

Adopté

165-24/11

Nouvelle tour

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver les travaux requis pour l'installation d'une nouvelle tour de radiocommunication, et de faire payer un maximum de 100 000 \$ des dépenses à même le Fonds de réserve d'immobilisation en incendie.

Adopté

166-24/11

Augmentation des contributions annuelles à la réserve

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Mcguire, d'approuver l'augmentation de la contribution annuelle à la réserve incendie à 30 000 \$ annuellement, total pour les trois municipalités, tel que discuté.

Adopté

167-24/11

Budget 2025 du service d'incendie

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver le budget proposé pour 2025 pour les services de sécurité incendie du Pontiac Ouest, tel que présenté.

Adopté



No de résolution
ou annotation

168-24/11

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

Coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes s'est engagée à améliorer l'efficacité, à réduire les coûts et à améliorer la qualité des services municipaux pour le bénéfice de tous les résidents ;

ATTENDU QUE les municipalités de Chichester, L'Isle-aux-Allumettes, Sheenboro et Waltham ont discuté des possibilités de partage de certains services, dans le but de créer un modèle de gouvernance municipale plus durable ;

ATTENDU QUE le partage des services entre les municipalités permet de relever des défis communs, de rationaliser les opérations et d'optimiser les ressources ;

ATTENDU QUE les discussions en cours entre les quatre municipalités sont essentielles pour explorer les options viables et déterminer la faisabilité, les coûts et les avantages de ces services partagés ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, et résolu que le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes appuie par la présente la poursuite des discussions et l'exploration des options de partage de services avec les trois autres municipalités voisines ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le conseil identifie les priorités pour un éventuel partage de services, en particulier dans les domaines suivants

- Inspection municipale
- Ingénierie
- l'administration
- l'équipement
- Gestion des matières résiduelles

IL EST ENFIN RÉSOLU que le Conseil appuie l'établissement de tout cadre ou consultation nécessaire avec tout ministère connexe (ie : le MAMH) pour assurer une approche structurée et productive à ces discussions et collaborations futures ; toutefois, tout engagement futur à partager des services de quelque nature que ce soit doit être approuvé par chaque conseil municipal, respectivement, tel que discuté.

POUR:
Brian Adam
Marianne Sallafranque
Robert Chafe
Patrick Fleming
Ivan Schryer

CONTRE:
Nancy McGuire

Adopté à la majorité

Avis de motion - Règlement sur les contrôles internes

Un avis de motion et un projet de règlement sont présentés pour le règlement relatif aux contrôles internes et à la gestion des réunions du conseil ; il sera présenté pour adoption lors de la prochaine réunion ordinaire.

Avis de motion - Règlement concernant la Composition du conseil

Un avis de motion et un projet de règlement sont présentés concernant le règlement relatif au nombre de membres du conseil, lesquels seront présentés pour discussion et adoption possible à la prochaine séance ordinaire.



No de résolution
ou annotation

189-24/11

Programme PRABAM – Reddition de comptes

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige une résolution confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale du programme PRABAM;

ATTENDU QUE les travaux financés dans le cadre de ce programme ont été réalisés conformément aux exigences et objectifs fixés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam APPUYÉ PAR le conseiller Chafe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'entériner et de confirmer que les travaux prévus dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme PRABAM ont été réalisés selon les normes applicables et dans les délais prescrits;
2. D'autoriser la transmission, par la Directrice générale, de cette résolution et de toute documentation nécessaire au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la reddition de comptes finale.

Adopté

11. Revue de la liste des comptes mensuelles

La liste des comptes payables du mois d'octobre est présentée.

12. Questions du public

Aucune.

13. Varia

Aucun.

14. Huis-clos

170-24/11

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Fleming, de procéder à la discussion à huis clos, à 19h40

Adopté

171-24/11

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, de retourner à la réunion en cours, à 19h45.

Adopté

172-24/11

Offre d'emploi - Inspecteur municipal

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'entériner l'affichage et la publication de l'offre d'emploi pour un inspecteur municipal, tel que présenté.

Adopté

15. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 3 décembre 2024 à 19h00 au bureau municipal.



173-24/11
No de résolution
ou annotation

16. Clôture de la réunion

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, que la séance soit levée à 19h50.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.